

Monsieur Albert GOFFART
Fonctionnaire délégué
Directeur A.A.T.L.
Région de Bruxelles-Capitale
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1030 BRUXELLES

V/réf. : 02/pdf/160478
N/réf. : gm/aud2.10/s.363
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : AUDERGEM. Rouge Cloître. Restauration de l'enceinte : construction d'un nouveau porche. Demande de permis unique. Avis conforme.

En réponse à votre lettre du 19 janvier 2005, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 février 2005 et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable.

La demande porte sur un projet modificatif par rapport à celui qui avait été examiné par la CRMS le 31 mars 2004 et qui avait fait l'objet d'un permis. Considérant que le nouveau projet de porche prévoit une réduction de la volumétrie, que l'articulation avec le site s'en trouve améliorée et que les baies vers l'extérieur ont été supprimées, la Commission approuve le nouveau projet.

La CRMS s'interroge néanmoins sur la suppression de la cabine à haute tension qui, dans le projet précédent, était intégrée dans le bâtiment du porche. Elle regrette que cette solution ait été abandonnée avant l'adoption d'un plan directeur car elle risque d'avoir des conséquences tant sur l'usage que sur les potentialités des bâtiments et du site. La Commission ne pourra accepter une implantation ultérieure qui porte atteinte à cet ensemble remarquable ou au mur d'enceinte..

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE
Président